



Fiche n°1 - Comment le S3REnR Grand Est participe à la transition énergétique ?

Face à l'enjeu majeur que constitue la lutte contre le réchauffement climatique, les politiques publiques - au niveau national, régional et local - fixent des ambitions en matière de développement des énergies renouvelables. L'objectif du S3REnR est d'anticiper les adaptations nécessaires à réaliser sur le réseau électrique pour accueillir ces nouvelles énergies.

Les documents de programmation	Quelques chiffres
Au niveau national, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) , adoptée par décret le 21 avril 2020, fixe les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France (nucléaire, thermique, renouvelable).	<ul style="list-style-type: none">• Arrêt des centrales à charbon en 2022.• Doublement de la capacité installée d'énergies renouvelables électriques d'ici à 2028.• Réduire à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2035.
Au niveau régional, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET Grand Est) , approuvé le 21 janvier 2020, fixe l'ambition de la région en matière d'énergies renouvelables.	Couvrir 41 % de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération en 2030 et 100 % en 2050.
Au niveau local, une cinquantaine d'intercommunalités du Grand Est se sont engagées sur des projets en faveur de la transition énergétique à travers les Plans Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) .	Plus de 50 PCAET en cours sur le territoire du Grand Est. Lien vers la carte des PCAET du Grand Est
Le S3REnR du Grand Est définit les travaux à réaliser sur le réseau électrique pour accueillir les énergies renouvelables produites dans la région.	D'ici 2030, le réseau électrique du Grand Est devra être en mesure d'accueillir 5 000 MW d'énergies renouvelables supplémentaires, permettant d'atteindre un volume de production de l'ordre de 13 500 MW.

Pour en savoir plus : [partie 3 du projet de S3REnR Grand Est « Contexte énergétique dans le Grand Est »](#)

Toutes ces démarches participent du même objectif : limiter les effets du réchauffement climatique.

Quels sont les effets de l'action locale sur le S3REnR ?

Plus un territoire s'engage dans la transition énergétique en accueillant les énergies renouvelables, plus RTE doit adapter son réseau pour acheminer cette électricité verte vers les consommateurs.

Comment le S3REnR accompagne les politiques publiques ?

Le S3REnR est une traduction concrète des politiques publiques : il prévoit les travaux à réaliser sur le réseau électrique régional pour raccorder les énergies renouvelables produites dans la région.

Y a-t-il un lien direct entre le S3REnR et le SRADDET ?

Oui et non. Les Régions sont consultées sur le volume d'énergies renouvelables à raccorder pour assurer une cohérence avec les ambitions du SRADDET. Mais ce volume tient aussi compte des projets portés par les producteurs et de la capacité des territoires à accueillir des énergies renouvelables au regard des contraintes identifiées en amont de l'élaboration du S3REnR.